

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achimsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215110001**

***Conclure des ententes-cadres avec les firmes  
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe  
Marchand architecture et design inc. pour la  
fourniture de services professionnels en architecture  
et en ingénierie afin de permettre la réalisation de  
divers projets par le Service de la gestion et de la  
planification immobilière, pour une durée de 4 ans  
avec une possibilité de prolongation d'un (1) an -  
(Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 \$, taxes  
et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 \$;  
Contrat 2 : 3 193 609,93 \$) - Appel d'offres public  
21-18598 - (2 soumissionnaires)***

**“Original signé”**

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE215110001**

*Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 \$, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 \$; Contrat 2 : 3 193 609,93 \$) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)*

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe:*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le SGPI, pour une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation d'un an.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats visent la réalisation de divers projets de mise aux normes et de mise à niveau d'équipements visant à

assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier de la Ville. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir deux soumissions, qui se sont avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 74,01% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1 et de 23,22% favorable à la Ville pour le Lot 2. Également, il existe un écart de prix de 152,47% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot 1.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les prix des soumissionnaires n'ont pas été indexés aux prix du marché et que l'adjudicataire a déjà eu des contrats similaires avec la Ville, et ce, à sa satisfaction. L'adjudicataire a également été rencontré afin de valider sa compréhension des travaux à effectuer. La Commission constate que peu de détails sont donnés sur les raisons expliquant le peu de soumissions reçues (2) compte tenu du nombre élevé de preneurs du cahier de charges (17) et invite le Service de l'approvisionnement à expliciter ces motifs autant que faire se peut dans ses sommaires décisionnels ultérieurs. La Commission se dit satisfaite de la réception d'un prix avantageux pour ce contrat.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe:*
  - o *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
  - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE215110001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**